Concours de NANCY

Grand concours de Gros Bovins de Boucherie

BŒUF de Noël : ***Mercredi 25 novembre 2026***

Association de Production Animale de L'est

Art 1 : Le concours est ouvert à tous les éleveurs du Grand-Est. Les animaux présentés seront des animaux de race à viande de haute qualité bouchère présents sur l'exploitation depuis plus **de 4 mois**. Les copies des feuilles de notification pourront être demandées pour vérification. Les adhérents doivent participer activement à la vie de l'APAL'. Ils doivent utiliser les services proposés par l'APAL'.

Art 2 : Les animaux exposés doivent être détenteur de la « carte verte » et se soumettront au règlement sanitaire en vigueur émis par le GDS 54 (Art 6).

Art 3 : Il sera impossible aux animaux ayant obtenus un prix d'excellence ou de championnat de concourir sur un autre concours.

Art 4 **:** Toutes les races à viande peuvent concourir. L'inscription des animaux se fait en fonction des codes parents. Tout animal ayant des différences trop importantes par rapport aux critères de la race, sera rejeté. C'est un concours de boucherie et non de race (Sauf avis contraire de la commission de pré-sélection).

Animaux concernés :

- Bœufs (24 à 48 mois)
- Génisses (22 à 48 mois)
- Vaches (< 10 ans)
- Jeunes bovins culards **uniquement** (< 20 mois)

Art *5* **:** Toute personne désirant exposer devra contacter l'Apal' à Pulnoy, par tél. 03.83.29.91.91, ou par mail : contact@asso-apal.fr. Une fiche d'inscription lui sera alors envoyée et devra nous être retournée avant le **jeudi 22 octobre**

Pour des raisons d'organisation, toutes inscriptions arrivées après cette date pourront se voir annulées ou majorées.

NB : ***Une commission de pré-sélection des animaux passera. Si les inscriptions sont trop nombreuses, cette commission de sélection statuera sur les participations. Seule cette commission pourra statuer sur la participation ou non des animaux au concours de NANCY.***

Le sanitaire

Art 6 : Le sanitaire

- Le GDS 54 reste le seul interlocuteur de la manifestation au niveau du règlement sanitaire.
- Tous les animaux exposés le jour du concours doivent être détenteur de la carte verte.
- Le listing des élevages pré-inscrits sera transmis au GDS de Meurthe-et-Moselle au plus tard 10 jours avant la manifestation.
 Le G.D.S. transmettra le listing des cheptels non situés en Meurthe-et-Moselle aux G.D.S. des départements concernés.

Conditions sanitaires d'accès au concours :

Concernant l'éleveur apporteur :

Se reporter au certificat sanitaire joint pour les conditions sanitaires d'accès au concours de boucherie (version du 28/09/2026).
Cette attestation sanitaire est à rempli par l'éleveur, le vétérinaire et le GDS, et doit être transmis au laboratoire avec les échantillons de sang.

Concernant le transporteur :

Le transporteur s'engage à transporter les bovins de l'élevage d'origine vers l'élevage destinataire sans chargement ou déchargement intermédiaire, dans un moyen de transport préalablement nettoyé et désinsectisé. En cas de transport par un intermédiaire, je certifie que le moyen de transport utilisé a été nettoyé, désinfecté et désinsectisé avant chargement des bovins

Concernant l'organisateur :

Fournir au GDS 54 une attestation de désinsectisation des locaux avant l'entrée des animaux sur le lieu de la vente.

.

Déroulement du concours

Art 7 : Inscription du concours fixée : **50 € HT**/par animal **(licol non- fourni)** + assurance volontaire 15€/animal (Tarif GROUPAMA). **Toute inscription tardive sera refusée.**

Exception : Les grands prix d'excellence

- Pour les animaux prix d'excellence restés à la barre, le droit d'entrée correspondra à un forfait de 80€ ht en plus des frais d'inscription.

Art 8 : Le déchargement des animaux se fera la veille du concours entre 14h00 et 19h00.

Art 9 : Le fourrage devra être apporté par les exposants pour des raisons de commodité (à l'exception de la paille).

Art 10 : Les génisses devront être accompagnées de leur attestation de non-vêlage.

Art 11 : Les organisateurs déclinent toutes responsabilités sur les problèmes pouvant survenir aux animaux durant le transport et pendant le concours. Pensez à vous assurer.

Art 12 **: Tous les animaux devront impérativement être prêts le jour du concours pour 07h15 du matin et toutes les personnes devront avoir évacué la halle à 7h30 afin de laisser la place au jury**

.***Art 13*** **: Tous les animaux doivent être présentés propres et tondus. Un comité se tiendra au déchargement etjugera de l'entrée des animaux en fonction de leur état et de leur propreté. Tout animal dont l'intégrité physique n'est pas totale, sera disqualifié et n'aura pas sa place sur le concours et sera immédiatementrechargé.**

Un animal qui présentera des problèmes de comportement pouvant nuire à la sécurité du public, ou des organisateurs, sera isolé ou rechargé par son propriétaire. Cette décision sera prise par l'organisateur.

Art 14 : Les animaux ne doivent présenter aucun signe distinctif pouvant permettre toute reconnaissance autre que les boucles IPG et Label. Si des animaux arrivent avec des boucles autres, l'organisateur les enlèvera et facturera 5€/boucle.

Art 15 : Les animaux qui seront présents sans avoir été retenus par le jury de pré-sélection devront être rechargés dans les camions.

Art 16 : Les plaques « originales » seront à retirer auprès des organisateurs. Pour la vente, des plaques fictives seront affichées. Ceci afin d'éviter toutes tentations.

Art 17 : Aucune plaque ne sera décernée à tout animal n'ayant pas été visité et accepté par le jury de pré-sélection.

Art 18 : Il sera demandé une totale transparence sur les prix de vente et d'achat aux éleveurs et aux acheteurs.

Art 19 : Répartition des prix :

- ✓ Grand Prix d'Excellence
- ✓ Prix Championnat
- ✓ Prix d'Honneur
- ✓ 1er Prix
- ✓ 2éme Prix

Art 20 : La répartition des catégories se fera en fonction des animaux retenus lors de la pré-sélection.

(La liste des prix peut évoluer en fonction des animaux présentés)

- ✓ **Grand Prix Excellence NANCY Naisseur-Engraisseur:** Sera décerné à la meilleure bête femelle ou mâle castrée du concours sans distinction de race, **née, élevée et engraissée chez l'apporteur.**
- ✓ **Grand Prix Excellence NANCY :** Sera décerné à la meilleure bête femelle ou mâle castrée du concours sans distinction de race.
- ✓ **Grand Prix Excellence Mâle** : sera décerné à la meilleure bête du concours de race charolaise.
- ✓ **Grand Prix Excellence Femelle :** sera décerné à la meilleure bête du concours sans distinction derace.
- ✓ **Grand Prix Excellence Label Blason Prestige** : sera décerné à la meilleure bête femelle ou mâle castrée du concours en contrat.
- ✓ **Grand Prix Excellence Label Blonde d'Aquitaine :** sera décerné à la meilleure bête femelle ou mâle castrée du concours en contrat.
- ✓ **Grand Prix Excellence Charolais Label Rouge :** sera décerné à la meilleure bête femelle ou mâle castrée du concours en contrat.
- ✓ **Grand Prix Excellence Vache :** sera décerné à la meilleure vache du concours sans distinction de race.
- ✓ **Grand Prix Excellence Charolais :** Sera décerné à la meilleure bête femelle ou mâle castrée du concours de race Charolaise hors label.
- ✓ **Grand Prix Excellence Blond d'Aquitaine :** Sera décerné à la meilleure bête femelle ou mâle castrée du concours de race Blonde d'Aquitaine hors label.
- ✓ **Grand Prix Excellence Limousin :** Sera décerné à la meilleure bête femelle ou mâle castrée du concours de race Limousin hors label.
- ✓ **Grand Prix Excellence Croisé :** Sera décerné à la meilleure bête femelle du concours en croisement de race.
- ✓ **Grand Prix Excellence Parthenais :** Sera décerné à la meilleure bête femelle ou mâle castrée du concours de race Parthenaise.